

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2015

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 3099)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 180

présenté par
Mme Descamps-Crosnier

ARTICLE 23 BIS

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 4 par les mots :

« du Conseil d'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.